



Titularisation et détachement

Par Moïna

Bonjour,

Je suis adjointe administrative de l'éducation nationale. En 2022 j'ai été lauréate concours pour une autre administration dans un autre corps. Suite à cela j'ai obtenu mon détachement pour effectuer ma période de stage. L'année suivante j'ai été titularisée. Dois-je renouveler mon détachement ou être radié de mon académie d'origine ? Merci de votre retour.